

De: centrecrisesanitaire
Envoyé: mardi 18 mai 2021 10:40
À: ARS13-CRISE; ARS14-CRISE; ARS2A-CRISE; ARS31-CRISE; ARS33-CRISE; ARS35-CRISE; ARS44-CRISE; ARS45-CRISE; ARS69-CRISE; ARS75-CRISE; ARS971-CRISE; ARS972-CRISE;; ARS973-CRISE; ARS-BFC-CRISE; ARS-GRANDEST-CRISE; ARS-HDF-CRISE; ARS-MAYOTTE-CRISE; ARS971-ALERTE; ARS972-ALERTE; ARS976-ALERTE; ARS-974-ALERTE; ARS13-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS44-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS973-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE
Cc: centrecrisesanitaire
Objet: REPLY 17 Mai 2021 : MINSANTE n°2021_22 : Nouveau format des remontées ARS au CCS
Pièces jointes: 20210517_Template_RemontéesARS.xlsx

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe une **version modifiée en date du 17 mai 2021 du fichier de remontées hebdomadaires des données ARS au CCS** (MINSANTE n°2021_22).

Les remontées sont à réaliser selon le fichier modèle joint, tous les vendredis à 14h.

1/ [Actualisations]

L'onglet « **Point Sit** » correspondait jusqu'à présent à plusieurs champs libres permettant de signaler les tensions du système de santé, les points saillants de l'activité de dépistage et de contact-tracing, et les éventuelles demandes d'appui du niveau national. Ce dernier se simplifie au profit d'une remontée centrée sur les **situations particulières** et les éventuelles difficultés rencontrées dans la gestion de ces situations (situation sanitaire particulière d'un territoire, situation impliquant une mobilisation/gestion particulière de l'ARS, tensions particulières *hormis approvisionnements en médicaments/EPI/DM qui suivent des circuits de signalement dédiés*, etc.), les **questions/demandes de précisions de doctrines** et les **demandes d'appui du niveau national** (appui à la gestion, demande de recommandations sanitaires spécifiques, de supports de communication, etc.).

L'onglet « **Médiateurs LAC** » relatif aux indicateurs d'activité des médiateurs LAC est modifié en privilégiant désormais les **indicateurs relatifs à leur mobilisation** plutôt qu'à leur formation. De plus, ces remontées doivent également désormais être **consolidées à l'échelle régionale uniquement** (et non plus départementale). Ces modifications permettront de préciser les synthèses réalisées pour les Conseils de défense sanitaire.

Les onglets « **Tests salivaires** » (capacitaire) et « **Clusters ES** », qui alimentent également la préparation des Conseils de défense sanitaire, sont inchangés.

2/ [Suppressions]

Après concertation de l'ensemble des acteurs concernés, il a été acté la **suppression de 4 onglets des remontées hebdomadaires**.

Les onglets « **PA-PH** », « **Chambres Mortuaires** » et « **Ressources Humaines** » pour lesquels le contexte actuel ne justifie plus une analyse fine des données au niveau national sont supprimés. Ces thématiques pourront toutefois continuées à être suivies par le biais de l'onglet « Point Sit - situations particulières », en cas de difficultés.

L'onglet « **Variants** » est également supprimé. Il n'est plus attendu de remontées hebdomadaires des situations de circulation de variants. **Seules les situations de circulation d'un variant sur un territoire jugées préoccupantes par l'ARS, notamment les situations pour lesquelles le risque de diffusion communautaire n'apparaît pas maîtrisé, doivent être signalées au CCS, au fil de l'eau** (centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr).

3/ [Ajout]

Un nouvel onglet « **Clusters Echecs vaccinaux** » est ajouté au fichier, pour **assurer le signalement hebdomadaire des cas groupés d'échecs vaccinaux au CCS, en remplacement du signalement au fil de l'eau via SISAC** (NB : les échecs vaccinaux individuels n'ont pas à être transmis au CCS).

A noter que les modalités de signalement des événements indésirables graves liés à la vaccination (décès, thrombose, etc.) demeurent inchangées. Le message MINSANTE n°2021_44 relatif au « signalement ARS des clusters survenant après une campagne de vaccination, des échecs vaccinaux et des EIG liés à la vaccination » sera actualisé en ce sens dans le courant de la semaine.

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces modifications et nous tenons à votre disposition pour toute précision.

Bien cordialement,

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



Direction générale
de la santé

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 16 avril 2021 14:06

À : ARS13-CRISE <ARS13-CRISE@ars.sante.fr>; ARS14-CRISE <ARS14-CRISE@ars.sante.fr>; ARS2A-CRISE <ars2a-crise@ars.sante.fr>; ARS31-CRISE <ARS31-CRISE@ars.sante.fr>; ARS33-CRISE <ARS33-CRISE@ars.sante.fr>; ARS35-CRISE <ARS35-CRISE@ars.sante.fr>; ARS44-CRISE <ARS44-CRISE@ars.sante.fr>; ARS45-CRISE <ARS45-CRISE@ars.sante.fr>; ARS69-CRISE <ARS69-CRISE@ars.sante.fr>; ARS75-CRISE <ARS75-CRISE@ars.sante.fr>; ARS971-CRISE <ARS971-CRISE@ars.sante.fr>; ARS972-CRISE, <ARS972-CRISE@ars.sante.fr>; ARS973-CRISE <ars973-crise@ars.sante.fr>; ARS-BFC-CRISE <ARS-BFC-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-CRISE <ARS-GRANDEST-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-HDF-CRISE <ARS-HDF-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-MAYOTTE-CRISE <ars-mayotte-crise@ars.sante.fr>; ARS971-ALERTE <ARS971-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS972-ALERTE <ars972-alerte@ars.sante.fr>; ARS976-ALERTE <ars976-alerte@ars.sante.fr>; ARS-974-ALERTE <ars-974-alerte@ars.sante.fr>; ARS13-ALERTE <ars13-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS31-ALERTE <ars31-alerte@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ARS44-

ALERTE@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ARS75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ARS973-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>

Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : REPLY 16 Avril 2021 : MINSANTE n°2021_22 : Nouveau format des remontées ARS au CCS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe une **version modifiée du fichier de remontées hebdomadaires des données ARS au CCS** (MINSANTE n°2021_22).

1/ **[AJOUT]** Un nouvel onglet « **RH** » relatif à la **stratégie de renfort RH aux établissements de santé** dans le cadre de forte tension actuelle du système de santé a été ajouté au fichier de remontées des données, afin de disposer d'informations sur les actions engagées dans le cadre de la stratégie de renfort RH, les besoins exprimés par les établissements et les renforts déployés. Le premier retour sur cet onglet est **exceptionnellement attendu pour le lundi 19 avril à 15h** (à centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr et ccs-pole-ressources-humaines@sante.gouv.fr). Les prochaines remontées de données pour cet onglet se feront par la suite les vendredis, comme pour les autres onglets du fichier.

S'agissant de la stratégie de renfort RH, nous souhaiterions par ailleurs disposer d'ici à lundi 19 avril à 15h de votre avis concernant l'intérêt que peut présenter la **mobilisation nationale des autres services de l'Etat pour apporter un soutien au déploiement des renforts COVID identifiés**, pour les déplacements vers les établissements et l'hébergement notamment. Dans l'affirmative, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer une estimation du nombre de professionnels que cet appui pourrait concerner.

2/ **[ACTUALISATION]** L'onglet « **Clusters ES** » portant sur les **clusters à criticité élevée identifiés au sein d'établissements de santé et ayant un impact sur l'offre de soins** (absentéisme, fermetures de services), dus ou non à des variantes du SARS-CoV2, a été modifié afin de faciliter la collecte des données et leur consolidation nationale (suppression de certaines colonnes non renseignées notamment). Aussi, nous vous remercions par avance de consolider les réponses sous ce nouveau format, à partir de vendredi prochain 23/04.

NB : toute situation critique nouvelle de cluster en établissement de santé doit être signalée au fil de l'eau au CCS (centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr), sans attendre le vendredi suivant.

Nous vous remercions pour votre attention et votre mobilisation.

Bien cordialement,

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



Direction générale
de la santé

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 12 mars 2021 09:40

À : ARS13-CRISE <ARS13-CRISE@ars.sante.fr>; ARS14-CRISE <ARS14-CRISE@ars.sante.fr>; ARS2A-CRISE <ars2a-crise@ars.sante.fr>; ARS31-CRISE <ARS31-CRISE@ars.sante.fr>; ARS33-CRISE <ARS33-CRISE@ars.sante.fr>; ARS35-CRISE <ARS35-CRISE@ars.sante.fr>; ARS44-CRISE <ARS44-CRISE@ars.sante.fr>; ARS45-CRISE <ARS45-CRISE@ars.sante.fr>; ARS69-CRISE <ARS69-CRISE@ars.sante.fr>; ARS75-CRISE <ARS75-CRISE@ars.sante.fr>; ARS971-CRISE <ARS971-CRISE@ars.sante.fr>; ARS972-CRISE, <ARS972-CRISE@ars.sante.fr>; ARS973-CRISE <ars973-crise@ars.sante.fr>; ARS-BFC-CRISE <ARS-BFC-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-CRISE <ARS-GRANDEST-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-HDF-CRISE <ARS-HDF-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-MAYOTTE-CRISE <ars-mayotte-crise@ars.sante.fr>; ARS971-ALERTE <ARS971-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS972-ALERTE <ars972-alerte@ars.sante.fr>; ARS976-ALERTE <ars976-alerte@ars.sante.fr>; ARS-974-ALERTE <ars-974-alerte@ars.sante.fr>; ARS13-ALERTE <ars13-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS31-ALERTE <ars31-alerte@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ARS44-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ARS75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ARS973-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE13-DEFENSE <arszone13-defense@ars.sante.fr>; arszone33-alerte <arszone33-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE35-ALERTE <ARSZONE35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE54-ALERTE <ARSZONE54-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE59-DEFENSE <ARSZONE59-DEFENSE@ars.sante.fr>; ARSZONE69-ALERTE <ARSZONE69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE75-ALERTE <ARSZONE75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE972-DEFENSE, <ARSZONE972-DEFENSE@ars.sante.fr>; ARSZONEOI-ALERTE <ARSZONEOI-ALERTE@ars.sante.fr>; CAYRE, Virginie (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG) <Virginie.CAYRE@ars.sante.fr>; COIPLÉ, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG) <Jean-Jacques.COIPLÉ@ars.sante.fr>; CORVAISIER, Arnaud (ARS-HDF/DOS) <Arnaud.CORVAISIER@ars.sante.fr>; DE BORT, Clara (ARS-GUYANE) <clara.debort@ars.sante.fr>; DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG) <philippe.de-mester@ars.sante.fr>; DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE) <valerie.denux@ars.sante.fr>; DEROCHE, Thomas (ARS-NORMANDIE/DIR/DIRECTION) <thomas.deroche@ars.sante.fr>; ELLEBOODE, Benoît (ARS-NA/DIRECTION GENERALE) <benoit.elleboode@ars.sante.fr>; GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE) <Jean-Yves.GRALL@ars.sante.fr>; HABERT, Laurent (ARS-CVL) <laurent.habert@ars.sante.fr>; LADOUCKETTE, Martine (ARS-REUNION) <martine.ladoucette@ars.sante.fr>; LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE) <marie-helene.lecenne@ars.sante.fr>; MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE) <Stephane.MULLIEZ@ars.sante.fr>; PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG) <pierre.pribile@ars.sante.fr>; RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG) <pierre.ricordeau@ars.sante.fr>; ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR) <Aurelien.ROUSSEAU@ars.sante.fr>; VALLET, Benoît (DG ARS HDF) <benoit.vallet@ars.sante.fr>; VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE/DIRECTION GENERALE/DIRECTION) <jerome.viguiet@ars.sante.fr>; VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE) <dominique.voynet@ars.sante.fr>

Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : REPLY 12 Mars 2021 : MINSANTE n°2021_22 : Nouveau format des remontées ARS au CCS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une **version modifiée du fichier de remontées des données ARS au CCS** (MINSANTE n°2021_22).

1/ Conformément au MINSANTE n°2021_36 relatif au « dépistage itératif par RT-PCR sur prélèvement salivaire dans les établissements scolaires », le fichier intègre un nouvel onglet « **Tests salivaires** » avec deux indicateurs relatifs au capacitaire en tests RT-PCR sur prélèvement salivaire dans le parc public et privé et un indicateur relatif à la part du capacitaire total utilisé par l'Education nationale. Pour obtenir les données capacitaires, les ARS sont invitées à **interroger les laboratoires sur leur intention de déployer la technique** et à quelle hauteur (en vérifiant la conformité des tests proposés par les laboratoires aux exigences de la HAS).

La première remontée de ces indicateurs devra être effective pour toutes les ARS **vendredi 19/03**. Toutefois, les ARS disposant déjà de ces indicateurs sont invitées à les transmettre lors de la remontée hebdomadaire du jour vendredi 12/03.

2/ S'agissant de l'onglet « **Variantes** », il est précisé que seules les **situations préoccupantes liées aux variantes du SARS-CoV2** sont à signaler, par exemple : cluster de criticité élevée en lien avec un variant non majoritaire sur le territoire concerné, cluster d'un nouveau variant « à suivre » ou « d'intérêt », situation de surincidence rapide et inexpliquée sur le territoire avec la présence suspectée ou confirmée de variante.

3/ Les autres onglets du fichier sont inchangés.

Nous vous remercions de votre attention et de votre mobilisation.

Cordialement,

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

De : [centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>](mailto:centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr)

Envoyé : jeudi 4 mars 2021 12:18

À : ARS13-CRISE <ARS13-CRISE@ars.sante.fr>; ARS14-CRISE <ARS14-CRISE@ars.sante.fr>; ARS2A-CRISE <ars2a-crise@ars.sante.fr>; ARS31-CRISE <ARS31-CRISE@ars.sante.fr>; ARS33-CRISE <ARS33-CRISE@ars.sante.fr>; ARS35-CRISE <ARS35-CRISE@ars.sante.fr>; ARS44-CRISE <ARS44-CRISE@ars.sante.fr>; ARS45-CRISE <ARS45-CRISE@ars.sante.fr>; ARS69-CRISE <ARS69-CRISE@ars.sante.fr>; ARS75-CRISE <ARS75-CRISE@ars.sante.fr>; ARS971-CRISE <ARS971-CRISE@ars.sante.fr>; ARS972-CRISE, <ARS972-CRISE@ars.sante.fr>; ARS973-CRISE <ars973-crise@ars.sante.fr>; ARS-BFC-CRISE <ARS-BFC-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-CRISE <ARS-GRANDEST-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-HDF-CRISE <ARS-HDF-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-MAYOTTE-CRISE <ars-mayotte-crise@ars.sante.fr>; ARS971-ALERTE <ARS971-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS972-ALERTE <ars972-alerte@ars.sante.fr>; ARS976-ALERTE <ars976-alerte@ars.sante.fr>; ARS-974-ALERTE <ars-974-alerte@ars.sante.fr>; ARS13-ALERTE <ars13-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS31-ALERTE <ars31-alerte@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ARS44-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ARS75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ARS973-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE13-DEFENSE <arszone13-defense@ars.sante.fr>; arszone33-alerte <arszone33-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE35-ALERTE <ARSZONE35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE54-ALERTE <ARSZONE54-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE59-DEFENSE <ARSZONE59-DEFENSE@ars.sante.fr>; ARSZONE69-ALERTE <ARSZONE69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE75-ALERTE <ARSZONE75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE972-DEFENSE, <ARSZONE972-DEFENSE@ars.sante.fr>; ARSZONEOI-ALERTE <ARSZONEOI-ALERTE@ars.sante.fr>; CAYRE, Virginie (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG) <Virginie.CAYRE@ars.sante.fr>; COIPILET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG) <Jean-Jacques.COIPILET@ars.sante.fr>; CORVAISIER, Arnaud (ARS-HDF/DOS) <Arnaud.CORVAISIER@ars.sante.fr>; DE BORT, Clara (ARS-GUYANE) <clara.debort@ars.sante.fr>; DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG) <philippe.de-mester@ars.sante.fr>; DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE) <valerie.denux@ars.sante.fr>; DEROCHE, Thomas (ARS-NORMANDIE/DIR/DIRECTION) <thomas.deroche@ars.sante.fr>; ELLEBOODE, Benoît (ARS-NA/DIRECTION GENERALE) <benoit.elleboode@ars.sante.fr>; GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE) <Jean-Yves.GRALL@ars.sante.fr>; HABERT, Laurent (ARS-CVL) <laurent.habert@ars.sante.fr>; LADOUCKETTE, Martine (ARS-REUNION) <martine.ladoucette@ars.sante.fr>; LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE) <marie-helene.lecenne@ars.sante.fr>; MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE) <Stephane.MULLIEZ@ars.sante.fr>; PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG) <pierre.pribile@ars.sante.fr>; RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG) <pierre.ricordeau@ars.sante.fr>; ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR) <Aurelien.ROUSSEAU@ars.sante.fr>; VALLET, Benoît (DG ARS HDF) <benoit.vallet@ars.sante.fr>; VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE/DIRECTION GENERALE/DIRECTION) <jerome.viguier@ars.sante.fr>; VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE) <dominique.voynet@ars.sante.fr>
Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>
Objet : REPLY : MINSANTE n°2021_22 : Nouveau format des remontées ARS au CCS

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une **mise à jour du MINSANTE n°2021_22 du 11/02/2021 relatif aux remontées hebdomadaires d'informations des ARS au CCS**.

Vous trouverez en pièce-jointe le **nouveau format des remontées attendues** (« 20210304_Template_RemontéesARS.xlsx ») à compléter et à transmettre une fois par semaine **tous les vendredis à 14h** à centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr, sur lequel doivent se baser les prochaines remontées de données **à partir de demain vendredi 5 mars**.

1/ Les remontées relatives aux **clusters hospitaliers** (onglets « Clusters ES » + « Criticité Clusters ES ») sont précisées. Les clusters en établissements de santé à **criticité élevée, c'est-à-dire validant au moins 1 critère de niveau « C » selon la classification proposée en annexe du template**, identifiés au sein d'établissements de santé **et ayant un impact sur l'offre de soins** (absentéisme, fermetures de services), dus ou non à des variantes du SARS-CoV2, doivent être signalés lors de cette remontée.

NB : tout nouveau cluster qui comporterait un risque élevé ou médiatique ne pouvant attendre la remontée hebdomadaire doit être signalée au fil de l'eau au CCS (centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr), sans attendre le vendredi suivant ;

2/ Les remontées d'informations concernant le **déploiement des médiateurs LAC** (onglet « LAC ») sont également mises à jour et intègrent notamment les interventions des médiateurs. Il est en effet nécessaire de disposer **d'indicateurs d'activité du dispositif**.

NB 1 : en outre, s'agissant du dispositif des médiateurs LAC, à la suite du message du SGMAS envoyé le 25/02 aux DG-ARS relatif au conventionnement et aux structures de formations de médiateurs nous vous rappelons de nous transmettre les éléments suivants (à jeremy.desportes@sante.gouv.fr et marion.billon-galland@sg.social.gouv.fr) **lundi 8 mars au plus tard** via le modèle « Remontées conventions et structure de formation LAC » transmis en pièce-jointe :

- **La liste de conventions signées ou en cours d'élaboration par département** (le cas échéant par région ou groupement de départements) en indiquant le nom de chacune des structures conventionnées et la date de signature ;
- **Les conventions définitives signées et leurs annexes.** Ces éléments nous permettront notamment d'affiner la prévision de besoins financiers sur le FIR et de vous donner des clés de comparaison utiles dans vos exercices de conventionnement en cours ou de passation d'avenants pour ceux qui l'envisagent ;
- **La liste et les coordonnées des structures de formation des médiateurs LAC par département.** Ces informations feront l'objet d'une publication au niveau national, qui permettra aux futurs médiateurs de prendre attache avec les organismes de formation.

NB 2 : nous vous informons que le **module de formation « Appui à l'investigation des situations épidémiques complexes »** est en ligne sur la plateforme de l'EHESP (<https://www.tap-ehesp.fr/login/index.php>). La formation comprend les éléments suivants :

- 1° La compréhension d'une investigation des situations épidémiques complexes et des acteurs associés, la caractérisation d'une chaîne de contamination simple, l'identification et la définition de ces situations ;
- 2° L'appui à l'investigation des situations épidémiques complexes, la description de l'organisation et des principales étapes d'une investigation ;
- 3° L'utilisation d'un questionnaire d'investigation, le recueil et le traitement des données recueillies ;
- 4° Le rôle du médiateur dans l'investigation de situations complexes.

Nous vous remercions de votre attention.

Cordialement,

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



Direction générale
de la santé

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 11 février 2021 15:10

À : ARS13-CRISE <ARS13-CRISE@ars.sante.fr>; ARS14-CRISE <ARS14-CRISE@ars.sante.fr>; ARS2A-CRISE <ars2a-crise@ars.sante.fr>; ARS31-CRISE <ARS31-CRISE@ars.sante.fr>; ARS33-CRISE <ARS33-CRISE@ars.sante.fr>; ARS35-CRISE <ARS35-CRISE@ars.sante.fr>; ARS44-CRISE <ARS44-CRISE@ars.sante.fr>; ARS45-CRISE <ARS45-CRISE@ars.sante.fr>; ARS69-CRISE <ARS69-CRISE@ars.sante.fr>; ARS75-CRISE <ARS75-CRISE@ars.sante.fr>; ARS971-CRISE <ARS971-CRISE@ars.sante.fr>; ARS972-CRISE, <ARS972-CRISE@ars.sante.fr>; ARS973-CRISE <ars973-crise@ars.sante.fr>; ARS-BFC-CRISE <ARS-BFC-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-CRISE <ARS-GRANDEST-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-HDF-CRISE <ARS-HDF-CRISE@ars.sante.fr>; ARS-MAYOTTE-CRISE <ars-mayotte-crise@ars.sante.fr>; ARS971-ALERTE <ARS971-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS972-ALERTE <ars972-alerte@ars.sante.fr>; ARS976-ALERTE <ars976-alerte@ars.sante.fr>; ARS-974-ALERTE <ars-974-alerte@ars.sante.fr>; ARS13-ALERTE <ars13-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS31-ALERTE <ars31-alerte@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ARS44-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ARS75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ARS973-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE13-DEFENSE <arszone13-defense@ars.sante.fr>; arszone33-alerte <arszone33-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE35-ALERTE <ARSZONE35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE54-ALERTE <ARSZONE54-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE59-DEFENSE <ARSZONE59-DEFENSE@ars.sante.fr>; ARSZONE69-ALERTE <ARSZONE69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE75-ALERTE <ARSZONE75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE972-DEFENSE, <ARSZONE972-DEFENSE@ars.sante.fr>; ARSZONEOI-ALERTE <ARSZONEOI-ALERTE@ars.sante.fr>; CAYRE, Virginie (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG) <Virginie.CAYRE@ars.sante.fr>; COIPLÉ, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG) <Jean-Jacques.COIPLÉ@ars.sante.fr>; CORVAISIER, Arnaud (ARS-HDF/DOS) <Arnaud.CORVAISIER@ars.sante.fr>; DE BORT, Clara (ARS-GUYANE) <clara.debort@ars.sante.fr>; DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG) <philippe.de-mester@ars.sante.fr>; DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE) <valerie.denux@ars.sante.fr>; DEROCHE, Thomas (ARS-NORMANDIE/DIR/DIRECTION) <thomas.deroche@ars.sante.fr>; ELLEBOODE, Benoît (ARS-NA/DIRECTION GENERALE) <benoit.elleboode@ars.sante.fr>; GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE) <Jean-Yves.GRALL@ars.sante.fr>; HABERT, Laurent (ARS-CVL) <laurent.habert@ars.sante.fr>; LADOUCKETTE, Martine (ARS-REUNION) <martine.ladoucette@ars.sante.fr>; LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE) <marie-helene.lecenne@ars.sante.fr>; MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE) <Stephane.MULLIEZ@ars.sante.fr>; PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG) <pierre.pribile@ars.sante.fr>; RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG) <pierre.ricordeau@ars.sante.fr>; ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR) <Aurelien.ROUSSEAU@ars.sante.fr>; VALLET, Benoît (DG ARS HDF) <benoit.vallet@ars.sante.fr>; VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE/DIRECTION GENERALE/DIRECTION) <jerome.viguiet@ars.sante.fr>; VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE) <dominique.voynet@ars.sante.fr>

Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : ANNULE ET REMPLACE: MINSANTE n°2021_22 : Nouveau format des remontées ARS au CCS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames et Messieurs,

Veuillez-trouver ci-joint une nouvelle version du MINSANTE 2021_22 relatif au nouveau format des remontées ARS au CCS qui annule et remplace celle qui vous a été transmise précédemment.

L'adresse mail pour les demandes d'appui logistique a été corrigée.

NB 1 : Médicament : Tous les risques de rupture de stock doivent être adressés au Centre de crise sanitaire, à l'adresse fonctionnelle « covid-tension-produits-rea@sante.gouv.fr », qui centralise les demandes urgentes relatives aux médicaments.

DM/EPI : Toute difficulté relative à l'approvisionnement des dispositifs médicaux et EPI peut être adressée au Centre de crise sanitaire, à l'adresse fonctionnelle « covid19-log-urgence@sante.gouv.fr »

Bien cordialement,

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



De : centrecrisesanitaire

Envoyé : jeudi 11 février 2021 14:10

À : ARS13-CRISE <ars13-crise@ars.sante.fr>; ARS14-CRISE <ars14-crise@ars.sante.fr>; ARS2A-CRISE <ars2a-crise@ars.sante.fr>; ARS31-CRISE <ars31-crise@ars.sante.fr>; ARS33-CRISE <ars33-crise@ars.sante.fr>; ARS35-CRISE <ars35-crise@ars.sante.fr>; ARS44-CRISE <ars44-crise@ars.sante.fr>; ARS45-CRISE <ars45-crise@ars.sante.fr>; ARS69-CRISE <ars69-crise@ars.sante.fr>; ARS75-CRISE <ars75-crise@ars.sante.fr>; ARS971-CRISE <ars971-crise@ars.sante.fr>; ARS972-CRISE, <ars972-crise@ars.sante.fr>; ARS973-CRISE <ars973-crise@ars.sante.fr>; ARS-BFC-CRISE <ars-bfc-crise@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-CRISE <ars-grandest-crise@ars.sante.fr>; ARS-HDF-CRISE <ars-hdf-crise@ars.sante.fr>; ARS-MAYOTTE-CRISE <ars-mayotte-crise@ars.sante.fr>; ARS Guadeloupe <ars971-alerte@ars.sante.fr>; ARS Martinique <ars972-alerte@ars.sante.fr>; ARS Mayotte <ars976-alerte@ars.sante.fr>; ARS Océan Indien (Réunion-Mayotte) <ars-oi-alerte@ars.sante.fr>; ARS13-ALERTE <ars13-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS31-ALERTE <ars31-alerte@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ars44-alerte@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ars75-alerte@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ARS973-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>; ARSZONE13-DEFENSE <arszone13-defense@ars.sante.fr>; arszone33-alerte <arszone33-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE35-ALERTE <arszone35-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE54-ALERTE <arszone54-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE59-DEFENSE <arszone59-defense@ars.sante.fr>; ARSZONE69-ALERTE <arszone69-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE75-ALERTE <arszone75-alerte@ars.sante.fr>; ARSZONE972-DEFENSE, <arszone972-defense@ars.sante.fr>; ARSZONEOI-ALERTE <arszoneoi-alerte@ars.sante.fr>; CAYRE Virginie (ARS-GRANDEST) <virginie.cayre@ars.sante.fr>; COIPILET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG) <jean-jacques.coiplet@ars.sante.fr>; CORVAISIER Arnaud (ARS- HDF) <arnaud.corvaisier@ars.sante.fr>; DE BORT, Clara (ARS-GUYANE) <clara.debort@ars.sante.fr>; DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG) <philippe.de-mester@ars.sante.fr>; DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE) <valerie.denux@ars.sante.fr>; DEROCHE, Thomas (ARS-NORMANDIE/DIR/DIRECTION) <thomas.deroche@ars.sante.fr>; ELLEBOODE, Benoît (ARS-NA/DIRECTION GENERALE) <benoit.elleboode@ars.sante.fr>; GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE) <jean-yves.grall@ars.sante.fr>; HABERT, Laurent (ARS-CVL) <laurent.habert@ars.sante.fr>; LADOUCKETTE, Martine (ARS-REUNION) <martine.ladoucette@ars.sante.fr>; LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE) <marie-helene.lecenne@ars.sante.fr>; MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE) <stephane.mulliez@ars.sante.fr>; PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG) <pierre.pribile@ars.sante.fr>; RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG) <pierre.ricordeau@ars.sante.fr>; ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR) <aurelien.rousseau@ars.sante.fr>; VALLET, Benoît (DG ARS HDF) <benoit.vallet@ars.sante.fr>; VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE/DIRECTION GENERALE/DIRECTION) <jerome.viguier@ars.sante.fr>; VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE) <dominique.voynet@ars.sante.fr>

Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : MINSANTE n°2021_22 : Nouveau format des remontées ARS au CCS

En complément du présent message, nous vous prions de bien vouloir transmettre pour le vendredi 12/02 à 14h la liste et les coordonnées des structures de formation des médiateurs LAC par département. Ces informations feront l'objet d'une communication nationale afin de permettre aux futurs médiateurs de prendre attache avec les organismes de formation.

Pour action ☑

Pour information ☑

Mesdames, Messieurs,

Le présent message MINSANTE vise à préciser et à encadrer les **remontées de données et d'indicateurs des ARS au Centre de crise sanitaire. Il annule et remplace le MINSANTE n°2020 174** qui fixait les précédentes modalités de remontée hebdomadaire de données des ARS vers le CCS.

Vous trouverez ci-joint le nouveau modèle de fichier à compléter et à transmettre une fois par semaine **tous les vendredis à 14h** à centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr.

Il comporte 5 onglets :

- Un **premier onglet « Point Sit »** visant à signaler de façon synthétique au CCS les **principaux points d'attention et difficultés rencontrées** pour la région, s'agissant des tensions sur le système de santé, des dispositifs de contact-tracing et de dépistage, des demandes d'appui du niveau national, etc. ;
NB 1 : toutes les demandes d'appui et les difficultés rencontrées sur le volet Logistique - Moyens sanitaires - Ressources médicales critiques doivent être adressées à covid19-log@sante.gouv.fr ;
NB 2 : cet onglet est essentiellement complété de données qualitatives : les indicateurs de l'offre de soins hospitalière, notamment les taux d'occupation des services de réanimation et les données capacitaires, sont à transmettre via l'enquête Solen de la DGOS, tous les mardis et vendredi ; des indicateurs complémentaires (plans blancs, paliers de déprogrammation, transferts infrarégionaux, etc.) sont partagés lors des réunions organisées par la cellule Opérations du CCS et la DGOS avec les ARS dont les régions sont les plus en tension ;
- Un **second onglet « Clusters ES »** portant sur les **clusters à criticité élevée identifiés au sein d'établissements de santé et ayant un impact sur l'offre de soins** (absentéisme, fermetures de services), dus ou non à des variantes du SARS-CoV2. Cet onglet annule et remplace les transmissions actuelles quotidiennes (17h) au CCS et à la DGOS ;
NB 1 : toute situation critique nouvelle de cluster en établissement de santé doit être signalée au fil de l'eau au CCS (centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr) et à la DGOS (matthieu.leclercq@sante.gouv.fr), sans attendre le vendredi suivant ;
- Un **troisième onglet « Variantes »** portant sur les **situations préoccupantes liées aux variantes** du SARS-CoV2. Il s'agit des situations dues à des **clusters de variante** (suspectée ou confirmée), pour lesquelles le nombre de cas confirmés, les facteurs de vulnérabilité des collectivités ou des populations concernées, la présence de cas sévères ou de décès, l'identification d'un risque d'essaimage, etc. amènent à évaluer la criticité comme étant élevée. En complément, les **situations de surincidence rapide et inexpliquée sur le territoire avec la présence suspectée ou confirmée de variante** et faisant l'objet d'investigations complémentaires de l'ARS, doivent également faire l'objet d'un signalement dans cet onglet ;
NB 1 : toute situation préoccupante nouvelle liées aux variantes doit être signalée au fil de l'eau au CCS, sans attendre le vendredi suivant ;
NB 2 : les clusters de criticité élevée en établissement de santé impliquant des variantes doivent être signalés dans l'onglet « Clusters ES » ;
- Un **quatrième onglet « PA-PH »** donnant les indicateurs relatifs aux **dispositifs d'astreinte d'appui sanitaire au secteur médico-social**, pour les EHPAD, les personnes âgées à domicile et les personnes en situation de handicap ;
NB 1 : la remontée des données de cet onglet est attendue un vendredi sur deux, la première remontée devant être réalisée le 19/02/2021 ;

- Un **cinquième onglet « LAC »** portant sur les **médiateurs de lutte Anti-COVID (LAC)** dans le cadre de la stratégie Tester-Alerter-Protéger. Cette remontée s'inscrit dans la continuité des indications portées par le MINSANTE n°2021_01, relatif à la mise en ligne des modules de formations sur la plateforme de l'EHESP pour la mobilisation des médiateurs LAC. Dans ce cadre, il est demandé aux ARS de transmettre plusieurs **indicateurs relatifs au nombre de formateurs de médiateurs et de médiateurs formés, au nombre d'organismes conventionnés pouvant accueillir des médiateurs LAC et aux nombres de médiateurs LAC déployés.**
- Un **sixième onglet « Chambres mortuaires »**, facultatif, portant sur les tensions observées dans les chambres mortuaires des établissements de santé. Cet onglet doit être complété uniquement en cas de tensions signalées.

A noter que par rapport au précédent format des remontées, deux onglets ne sont plus demandés :

- L'onglet « Protéger » pour lequel les CPAM et les Préfectures ont désormais le soin d'organiser la remontée des indicateurs des visites à domicile des IDEL et l'appui des CTAI ;
- L'onglet « Tests antigéniques » et leur utilisation, les tendances d'utilisation des tests antigéniques étant désormais directement analysées via SIDEp.

Veuillez noter que ce modèle de fichier de remontées des données et indicateurs des ARS au CCS pourra être amené à évoluer, notamment selon l'évolution de la situation et les attentes des Conseils de Défense sanitaire.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.